

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 16 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le douze mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Yvon PERROT,

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Christophe REFFIENNA

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20 Mars 2025 et du 31 Mars 2025.

OBJET : Délibération pour le tarif de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire propose le tarif de la salle des fêtes pour Monsieur SAUVÉ à un tarif de 100 €. Ce tarif est appliqué pour remercier Monsieur SAUVÉ de tous les services rendus à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jacques RIVIERE**

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-préfecture le 19/05/2025

Et affichage le 19/05/2025

AUNAY SOUS CRECY, 19/05/2025